

INDUSTRIELS ENGAGÉS

AVRIL 2021 N° 11



Place des entrepreneurs

RELANCE

« Dans un an, le visage
de Staéro aura complètement
changé » P.08

P.03

Télétravail : un
accord novateur

P.04

Tous mobilisés
pour l'industrie

P.10

Investir pour préparer
l'avenir

Climat : l'industrie porteuse de solutions

Le plan de relance comporte un volet « écologie » de 31 mesures dont le coût budgétaire est chiffré par le gouvernement à 30 milliards d'euros. Il faut s'en féliciter. Face à l'urgence climatique, l'industrie française se doit en effet d'atteindre la neutralité carbone en 2050.



2019). Le problème c'est que le poids de notre pays dans les émissions mondiales est marginal et que celles-ci continueront de s'aggraver. Selon les calculs de Rexecode, les émissions mondiales augmenteraient encore pour atteindre 55,6 milliards de tonnes de CO₂ en 2030, soit une hausse de

13 %, au lieu de la baisse de 30 % nécessaire pour atteindre l'objectif de l'accord de Paris (35 milliards de tonnes). Au sein de l'UE, les émissions diminueraient à 2,7 milliards de tonnes de CO₂ en 2030 mais dépasseraient assez nettement l'objectif fixé par le Conseil européen (2,2 milliards de tonnes).

Cet objectif n'est pas hors de portée. Les entreprises industrielles font souvent figure de principal accusé dans le réchauffement climatique. A tort : en l'espace de trente ans, l'industrie manufacturière française, qui représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre, a divisé par deux les émissions de carbone de ses usines. Avec le secteur de la transformation de l'énergie, elle a ainsi contribué à plus de 90 % de la baisse totale des émissions françaises entre 1990 à 2019. Un chiffre qui est en partie lié à la désindustrialisation relative de la France, mais aussi aux efforts d'efficacité énergétique des entreprises et d'amélioration de leur process.

Selon une récente étude de Rexecode, et grâce à l'impact supplémentaire du plan de relance, la France pourrait atteindre en 2030 un niveau d'émissions proche de l'objectif de la stratégie nationale bas-carbone (310 millions de tonnes de CO₂, contre 441 millions en

Il y a là une vraie opportunité pour l'industrie française : grâce à la mobilisation de ses savoir-faire, elle doit montrer qu'elle est porteuse de solutions pour le climat (énergie nucléaire, nouveaux matériaux d'isolation, véhicules électriques, production de chaleur décarbonée, recyclage des plastiques, écoconception des produits...). Une part importante de ses investissements doit viser le renforcement de ses capacités d'innovations technologiques, non seulement pour assurer une production bas-carbone en France, mais aussi pour exporter ses solutions dans le reste du monde.

Philippe Darmayan,
Président de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir
 @Ph_Darmayan



Télétravail : vers une maturité du dialogue social

L'accord du 26 novembre dernier sur le télétravail préfigure certainement ce que sera le dialogue social de demain au niveau national interprofessionnel.

Sous la pression des pouvoirs publics ou d'un contexte particulier, nous avons trop souvent signé des accords peu satisfaisants, aux avancées modestes au regard des enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises et au prix de concessions parfois importantes. Des accords perçus par les entreprises – du fait du jeu des contreparties et de leur transcription déséquilibrée par le législateur – comme un facteur supplémentaire de pesanteur du droit du travail.

Notre conviction est que la régulation des rapports de travail, conciliant les exigences de compétitivité et d'adaptation des entreprises avec les aspirations des salariés, est plus pertinente lorsqu'elle est réalisée au plus près du terrain. Confrontées aux réalités de l'entreprise, à ses contraintes, aux attentes réelles des salariés, les échanges avec les organisations syndicales sont fondés sur une approche plus pragmatique qu'à des niveaux de négociation supérieurs.

Une évolution était donc souhaitable : plutôt que de bâtir des grandes cathédrales interprofessionnelles, imposant des contraintes supplémentaires aux entreprises, ces accords doivent nourrir la négociation « décentralisée » dans les entreprises, et dans les branches,

notamment pour les PME qui ne disposent pas des outils pour négocier. Ils doivent intervenir en appui, inspirer les acteurs, plutôt que leur imposer de nouvelles normes.

La négociation sur le télétravail est une bonne illustration de ce dialogue social renoué.

L'entrée en négociation s'est faite sur la base d'un diagnostic partagé sur les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, organisationnels et managériaux du télétravail. Toutes les leçons de ce qu'ont expérimenté les salariés et les entreprises en période de confinement ont été tirées, afin de bien prendre en compte les avantages mais aussi les inconvénients de cette forme d'organisation du travail, et les points de vigilance souvent négligés dans sa mise en œuvre.

Plutôt que de conclure un accord prescriptif et normatif, à l'ancienne, nous avons préféré un recueil utile des règles juridiques existantes. D'un maquis complexe de règles dispersées dans différents textes, un document unique a été construit pour faciliter l'application de la réglementation et la mise en place opérationnelle du télétravail dans les entreprises.

Cet accord novateur, validé par quatre organisations syndicales sur cinq, est une première étape importante vers une plus grande maturité du dialogue social à la française.

Hubert Mongon
Délégué général
de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir
 @HubertMongon

C'EST
FAIT

Tous mobilisés pour l'industrie

Dès le début de la crise sanitaire, l'UIMM s'est mobilisée en faveur du maintien ou de la reprise de l'activité économique partout où cela était possible. Puis, elle a contribué, aux côtés de France Industrie notamment, aux travaux pour concevoir le plan de relance. En septembre, l'UIMM a ensuite accompagné le déploiement du plan de relance gouvernemental sur tout le territoire. L'objectif : permettre au plus grand nombre d'entreprises de s'informer sur les aides et les dispositifs d'accompagnement pour préserver au mieux l'activité des entreprises adhérentes et plus globalement l'activité industrielle en France.

Une industrie forte pour une France souveraine

Dans un contexte inédit, l'UIMM faisait le pari du dialogue social en signant en août dernier avec trois organisations syndicales représentatives de la métallurgie (CFDT, CFE-CGC et FO) un manifeste de propositions pour la relance de l'industrie française, avec une ambition : bâtir une industrie forte pour une France souveraine. Les objectifs de ce plan : relocaliser en France des activités et des productions indispensables à sa souveraineté industrielle, accélérer la transition écologique de l'industrie et mener à bien la transformation de l'appareil productif notamment en termes de digitalisation et qualité de vie au travail. En apportant sa contribution, l'UIMM a partagé ses convictions et montré que la relance pouvait être une opportunité pour préparer et construire la France de demain. Un moyen également de favoriser l'attractivité du secteur pour trouver les talents et compétences nécessaires à son développement.

Répondre aux besoins des entreprises industrielles

Entrée dans une nouvelle phase, la relance s'inscrit durablement dans les territoires et les mesures nationales se déclinent aujourd'hui dans des plans locaux permettant aux industriels de prendre leur destin en main en se saisissant des dispositifs existants. Sur tout le territoire, les UIMM territoriales se sont engagées pour informer, sensibiliser et conseiller les entreprises. Le soutien offert prend de multiples formes : il s'agit de relayer l'ensemble des dispositifs mobilisables (Territoires d'industrie par exemple), et de faciliter l'accès des entreprises aux différents volets du plan de relance. Des ateliers d'informations en présentiel et distanciel sont proposés par les UIMM territoriales ainsi que des points d'actualité réguliers ou encore une aide au montage de projets. Dans ce contexte de crise, les équipes sont aussi disponibles pour accompagner la mise en place de nouvelles méthodes de travail, adapter l'organisation aux nouvelles contraintes sanitaires, rassurer les entreprises en matière de maintien de l'activité, mais aussi aider dirigeants et RH à analyser et identifier les priorités.





Grâce à l'action de tous, de nombreux dossiers ont été déposés qui sont encore en cours de traitement. Consciente de l'attente forte des entreprises face au délai d'instruction des demandes, l'UIMM continue de se mobiliser pour qu'une réponse soit apportée à chacun. ●

PLAN DE RELANCE : 1 MILLIARD D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'INDUSTRIE

Face au succès du volet « industrie » du plan de relance, le gouvernement a annoncé début février qu'il consacrerait 1 milliard d'euros supplémentaires aux relocalisations. L'objectif du plan « (Re) localiser » est d'encourager l'investissement dans les maillons manquants des chaînes de production stratégiques pour favoriser la localisation des activités d'avenir en France.

- ▶ **4 700** dossiers déposés
- ▶ **1 000** projets retenus
- ▶ **800 m€** d'aides publiques déployées pour **4 mds€** d'investissement au total



Olivier Durteste,
Directeur général de l'UIMM
Udimétal
Nord Pas-de-Calais Centre

“ Dès septembre 2020, nous avons organisé des réunions régulières afin d'aider les entreprises à décrypter les nombreux dispositifs et les conditions posées pour en bénéficier. En parallèle, nous avons organisé une cellule au sein de Cap'Industrie pour accompagner les entreprises dans le montage des projets et leur permettre de multiplier leurs chances d'obtenir des fonds.

Pour autant, nous sommes bien conscients que le plan de relance ne pourra pas financer tous les projets. C'est pourquoi, avec nos partenaires État et région, nous proposons des alternatives.

Par exemple, le fonds de consolidation « Reboost », porté à hauteur de 30 millions d'euros par les acteurs économiques, la région et Bpifrance, et qui permet aux entreprises aidées de surmonter les difficultés conjoncturelles. Nous avons également travaillé avec les filières industrielles pour répertorier les grands donneurs d'ordres, puis les convaincre « d'acheter local » afin de rapprocher un peu plus l'offre de la demande. ”



Maxime Turc,
Directeur régional délégué
de l'UIMM Pays de la Loire.

“ Dès l'annonce du plan de relance, les cinq UIMM territoriales des Pays de la Loire se sont organisées pour proposer des sessions d'information et des webinaires à l'attention des entreprises. L'appui financier de la branche leur permet également de proposer aux entreprises des prestations de conseil. En complément de ces démarches d'accompagnement, nous avons bâti une offre régionale à l'échelle des Pays de la Loire. Nous avons signé mi-novembre une convention avec deux cabinets reconnus pour leur expertise en matière de conseil en financements publics, afin de proposer aux adhérents une offre mutualisée et donc attractive. L'objectif est d'aider les PME-PMI à obtenir des fonds et à se saisir des différents dispositifs. ”

Résistance de l'emploi industriel

L'an passé, les effectifs industriels auront diminué à un rythme trois fois moins marqué que celui de l'activité. Les mesures de soutien du gouvernement ont en effet permis de limiter les pertes d'emplois, au premier rang desquelles l'activité partielle qui a concerné plus d'un million de salariés au début de la crise sanitaire.

Une baisse de l'ordre de 3 %

En 2020, les effectifs de l'industrie en France ont probablement diminué d'environ 3 % (soit de l'ordre de 100 000), l'essentiel provenant du retournement de l'intérim lors de la première quinzaine de mars. Ce mouvement apparaît mesuré en regard de la contraction de l'activité (- 10 %) mais aussi de ce qui avait été observé lors de la récession de 2009, 235 000 postes ayant été supprimés à cette époque. L'ampleur du recours à l'activité partielle était en effet tout autre : en moyenne, moins de 240 000 salariés de l'industrie avaient été concernés par ce dispositif

21,6 Mds d'€

**MONTANT DES PGE
ATTRIBUÉ À L'INDUSTRIE
MANUFACTURIÈRE FIN
JANVIER 2021**

-17 000 000

VARIATION SUR 1 TRIMESTRE
DES EFFECTIFS DE L'INDUSTRIE
AU T4 2020 (HORS INTÉRIM)

chaque mois au printemps 2009, contre 1,1 million entre mars et mai 2020. Depuis, le chiffre a reflué, de sorte que moins de 10 % du stock de salariés était placé en activité partielle dans l'industrie en décembre 2020 contre plus de 40 % huit mois plus tôt. Outre l'activité partielle, les mesures de report de charges et les prêts garantis par l'État ont également préservé les emplois via une baisse sans précédent des défaillances d'entreprises l'an passé, une baisse ressortie à près de 40 % dans l'industrie comme dans l'ensemble de l'économie.

Contraction des entrées sur le marché du travail... et des sorties

Les évolutions de l'emploi résultent par nature de la différence entre les flux d'entrées et de sorties.

-11,5%

VARIATION SUR 1 AN DES FINS DE CONTRAT
DE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE AU T3 2020

Le repli sur un an des effectifs de l'industrie au troisième trimestre 2020 provient en premier lieu d'une contraction des embauches au sens large : en intérim, mais aussi en CDD et en CDI (respectivement - 18 % et - 24 % par rapport au troisième trimestre 2019). Pendant ce temps, la vive dégradation de la conjoncture a entraîné une diminution des sorties du marché du travail, même si celle-ci s'est avérée moins marquée que celle des recrutements : les CDD arrivés à leur terme, qui représentent la moitié du total des fins de contrat, ont en effet reculé de 18 %, les démissions de 22 % et les licenciements non économiques d'environ 9 %. A l'inverse, les ruptures conventionnelles et, surtout, les licenciements économiques ont bondi ; entre début mars 2020 et début janvier 2021, l'industrie hors énergie a concentré 36 % des ruptures de contrat de travail envisagées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi contre par exemple 19 % pour le commerce et 10 % pour le transport. Au total, la baisse du taux de rotation de la main-d'œuvre devrait laisser place à une augmentation ces prochains trimestres, sans que l'ampleur des sorties du marché du travail ne soit à ce stade prévisible tant elle dépendra de la situation sanitaire et du potentiel d'activité.



À PARAÎTRE

Quelles sont les perspectives de l'industrie ferroviaire ? Quel est l'impact de la crise sanitaire et du plan de relance sur le secteur ? Quels sont les compétences dont les industriels auront besoin pour se développer dans les années à venir ? L'Observatoire de la Métallurgie et la Fédération des Industries du Ferroviaire proposent une nouvelle analyse prospective des emplois et des compétences de la filière ferroviaire.

Les projections font état d'une croissance régulière de l'emploi dans les prochaines années dans de nombreux domaines et à tous les niveaux de compétence grâce aux évolutions du secteur notamment en matière de digitalisation et pour répondre au défi du développement durable.

Rendez-vous sur
www.observatoire-metallurgie.fr
pour consulter l'étude.

244 800

EFFECTIFS INTÉRIMAIRES DANS L'INDUSTRIE
EN NOVEMBRE

263 000

NOMBRE DE SALARIÉS DE L'INDUSTRIE
EFFECTIVEMENT EN ACTIVITÉ PARTIELLE
EN DÉCEMBRE

PLACE DES ENTREPRENEURS



Jean-Baptiste Faure

PDG de Staéro

30 salariés

Située à Bayonne, Staéro fabrique, depuis plus de 30 ans, des pièces élémentaires et des sous-ensembles mécaniques pour de grands donneurs d'ordres du secteur aéronautique civil et militaire. Contraint de se réinventer dans le contexte de la crise sanitaire, l'entreprise se positionne aujourd'hui sur de nouveaux marchés tout en se transformant en profondeur grâce aux aides apportées par le Fonds de soutien à la Filière aéronautique.

“ Dans un an, le visage de Staéro aura complètement changé ”

Profiter de la relance pour se moderniser ? C'est le défi qu'a choisi de relever Jean-Baptiste Faure, PDG de l'entreprise Staéro. Engagé depuis plusieurs années dans une réflexion stratégique pour conduire son entreprise vers l'Industrie du Futur, il a saisi l'opportunité offerte par France Relance pour mettre en place une démarche ambitieuse de transformation qui mêle digitalisation, robotisation, diversification et efficience énergétique.

Miser sur l'avenir

Lorsque Jean-Baptiste Faure prend la tête de l'entreprise familiale en 2015, c'est avec le souhait d'enclencher une dynamique de restructuration de l'entreprise pour s'adapter à l'environnement économique perpétuellement en mouvement. Son cœur de métier : l'usinage de précision dans le domaine aéronautique. Le projet de restructuration démarre il y a trois ans par le recrutement d'un directeur commercial puis celui d'un responsable de production en 2019. « C'est une étape importante : grâce à ces embauches, la colonne vertébrale de l'entreprise prend forme et je peux enfin me consacrer à mon rôle de chef d'entreprise ». En parallèle, il souhaite investir dans de nouveaux équipements et commence à réfléchir à sa stratégie de diversification.

Investir pour répondre aux enjeux de demain

L'impact de la crise de la Covid-19 sur l'aéronautique est tel que l'activité de l'entreprise baisse de manière significative. Désireux de prendre son destin en main, Jean-Baptiste Faure répond en juin 2020 à l'appel à manifestation d'intérêts lancé par le fonds de soutien pour la modernisation de la filière aéronautique en élaborant un plan d'investissement pour son entreprise. « J'avais ce projet en tête depuis longtemps. Les aides auxquelles nous pouvions prétendre ont été indéniablement un élément déclencheur. »

Le soutien qu'il reçoit lui permet l'achat d'une nouvelle machine, un tour multifonction robotisé, notamment pour aller chercher de nouveaux marchés – par exemple dans le secteur des loisirs – et, en parallèle, d'amorcer la digitalisation de son entreprise. « En robotisant une partie de la production, nous allons gagner en compétitivité et



SA MINI BIO

2003 : Diplôme d'ingénieur, Energétique et Propulsion à l'Institut National des Sciences Appliquées de Rouen

2004 : MBA Gestions des entreprises patrimoniales et familiales, ESC Pau Business School

2015 : reprise de la société suite au départ de son père Jean-Bernard Faure

SON MAÎTRE MOT

Optimisme



« Face à la crise, nous n'avons guère d'autre choix que de cultiver notre optimisme et de continuer à aller de l'avant. Même lorsque le doute essaie de s'immiscer, il faut miser sur l'avenir et sur le progrès. »



UNE CITATION

« **Agir en primitif et prévoir en stratégie** », René Char, Feuilles d'Hypnos, 1946

« Cette citation me fait avancer tous les jours. Mon rôle de chef d'entreprise est d'assurer la pérennité et le développement de mon activité en mettant en place la meilleure stratégie. Mais n'oublions pas que le bon sens, le pragmatisme et le contact à la réalité de tous les jours restent les fondamentaux pour mobiliser et faire avancer tout groupe social. »

permettre aux salariés de monter en compétences. » D'autres évolutions sont en jeu : « nous allons par ailleurs intégrer systématiquement la dimension énergétique et environnementale à toutes nos décisions, pour obtenir la norme ISO 14001. »

La gestion du changement, un enjeu clé

Défi dans le défi, le chef d'entreprise entend « intégrer les équipes dans la dynamique du changement ». Au-delà des aspects liés à l'évolution des métiers, Jean-Baptiste Faure a impliqué ses collaborateurs dans le projet dès le début. « Nous avons expliqué au personnel que ce plan d'investissement allait permettre à l'entreprise d'être plus compétitive pour décrocher de nouveaux marchés et poursuivre la diversification. Nous avons fait le pari de préserver tous les emplois grâce notamment au recours à l'activité partielle. Et aujourd'hui je peux affirmer que ce pari était le bon choix... »

Les équipes sont associées aux transformations à venir via des échanges réguliers, la prise en main de nouveaux outils de travail et des formations. Résultat ? « Des salariés emballés et remobilisés, une dynamique positive enclenchée ». Le chef d'entreprise en est convaincu : « Dans un an, le visage de Staéro aura complètement changé. Le développement des compétences et la gestion du changement avec les équipes sont la clé pour faire que ce projet ne soit pas qu'une simple réussite mais une réelle opportunité de faire décoller Staéro vers de nouveaux horizons » conclut-il. ●

INVESTIR POUR PRÉPARER L'AVENIR

La relance est une opportunité pour préparer et construire l'industrie de demain.

Zoom sur quatre entreprises qui se mobilisent pour préparer le rebond, accélérer la transition écologique et numérique, préserver leur savoir-faire et leurs compétences.



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Située à Arlanc dans le Puy-de-Dôme et engagée depuis longtemps sur les enjeux environnementaux avec un objectif zéro carbone dans les prochaines années, l'entreprise COMPTE-R est leader français et un des leaders européens dans la conception et fabrication de chaudières à biomasse depuis plus de 100 ans. Les dispositifs proposés par le gouvernement vont permettre d'accélérer sa transition écologique tout en se modernisant.

Edouard Marienbach, Président, témoigne :
« Grâce au fonds pour la décarbonation de l'industrie, nous allons pouvoir opérer notre transition numérique, moderniser nos équipements et digitaliser notre activité. L'objectif ? Proposer des solutions connectées, telles que des chaudières biomasse 4.0, fabriquées dans nos ateliers en France, avec des systèmes de maintenance prédictive, et répondre aux besoins de nos clients, souvent des industriels qui souhaitent, eux aussi, s'engager dans une mutation énergétique ou réutiliser leurs déchets pour produire de l'énergie. »



...nous allons pouvoir opérer notre transition numérique, moderniser nos équipements et digitaliser notre activité.





CRÉER DE L'EMPLOI

L'entreprise Serap Industries, spécialisée dans la chaudronnerie en inox depuis 50 ans et notamment dans la construction de refroidisseurs de lait et de cuves vinicoles, a obtenu une subvention dans le cadre du plan de relance en septembre 2020. « Cette aide financière à hauteur de 700 000 € permettra l'industrialisation de notre nouvelle gamme de tanks à lait économes en énergie », explique Eric Boittin, son PDG. Les retombées territoriales de ce projet sont multiples. Il permettra de réduire la consommation énergétique des fermes laitières et par conséquent, réduire le coût de production du lait. Mais aussi de créer de l'emploi : 25 postes dans le domaine de la production sont ouverts sur le bassin du Nord-Mayenne, pour fabriquer ces produits en France.



SE MODERNISER POUR RELOCALISER

L'entreprise LACROIX Electronics, équipementier technologique implantée dans la région Pays-de-la-Loire est lauréate du fonds de soutien à la relocalisation. Avec le projet SYMBIOSE, l'entreprise poursuit la construction d'un tout nouveau site à Beaupréau-en-Mauges. Ce projet qui vise à moderniser ses procédés de production est central pour la filière électronique. Il représente un enjeu essentiel pour le maintien et le développement des activités de production électronique sur le territoire national. « Nous poursuivons ce projet majeur dans cette optique, avec la conviction que la performance technologique, l'innovation sociale et le respect de l'environnement peuvent coexister », explique Stéphane Klajzyngier, directeur général exécutif de LACROIX Electronics, l'activité du groupe LACROIX spécialisée dans la conception et la production d'ensembles et de sous-ensembles électroniques.

PÉRENNISER SON ACTIVITÉ SUR SON TERRITOIRE

Lauréate du fonds de modernisation aéronautique qui vise à soutenir les technologies de l'avion « vert », l'entreprise ELDEC France située à Saint-Priest, conçoit et fabrique des systèmes de détection et des équipements électroniques embarqués pour le secteur aéronautique.

Le projet « Localisation » de cette PME de 32 salariés consiste à sortir de la crise par le haut tout en préservant les compétences en France. Pour ce faire, ELDEC rapatrie une cellule de fabrication de capteurs actuellement produits aux États Unis, modernise ses équipements et diversifie une partie de sa production. Une opportunité pour pérenniser à long terme son activité dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Cellule de fabrication. ELDEC, Saint-Priest (69)

UNE ÉTUDE



Quelles filières pour l'industrie de demain ?

Que ce soit pour faire face aux difficultés d'approvisionnement suite à l'épidémie de la Covid-19, ou encore pour favoriser la rénovation thermique des bâtiments au niveau local, les filières continuent d'être mobilisées en France comme des outils de politique industrielle. Toutefois, elles ne fédèrent pas aujourd'hui l'ensemble des acteurs industriels.

Cette étude analyse les engagements et les pratiques des industriels afin de réfléchir aux filières à favoriser, à la clarification du rôle de l'État et aux freins à la coopération entre acteurs. La parole est donnée aux industriels qui ont investi dans quatre d'entre elles définies par le Conseil national de l'industrie (automobile, nouveaux systèmes énergétiques, transformation et valorisation des déchets, mode et luxe), et dans deux autres en-dehors du périmètre du CNI : la filière européenne des batteries pour l'automobile et celle de la lunetterie du Jura.

Rendez-vous sur www.la-fabrique.fr pour lire l'étude.

UNE TRIBUNE

Pas d'industrie forte sans femmes dirigeantes !

Dans une tribune publiée sur LinkedIn fin janvier, Philippe Darmayan, Président de l'UIMM, lance un appel à accélérer les efforts pour la féminisation de l'industrie : « [...] Il nous faut maintenant aller au-delà. Face à une crise historique qui exacerbe les inégalités, il y a urgence à accélérer et à renforcer notre action. Car nous avons plus que jamais besoin de toutes les compétences, de tous les talents pour sauver l'industrie d'aujourd'hui et construire celle de demain. Les prochains mois, les prochaines années seront cruciales. Et la reconquête industrielle, vecteur essentiel d'une cohésion sociale retrouvée, ne peut être atteinte sans les femmes.[...] »

Retrouvez la tribune complète sur le compte LinkedIn de Philippe Darmayan

 @Philippe-Darmayan

Vous avez des questions, des idées de sujets ?

Rendez-vous sur
www.uimm.lafabriquedelavenir.fr

Suivez-nous aussi sur   

UIMM

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR